



**Confédération
des syndicats nationaux**

Commentaires présentés
par la Confédération des syndicats nationaux

au ministère des Finances

dans le cadre des consultations prébudgétaires
en vue du budget 2019-2020

10 janvier 2019

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
www.csn.qc.ca

Avant-propos

Nous remercions le ministre des Finances de nous avoir invités à participer aux consultations prébudgétaires en vue du budget de 2019-2020.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 1 500 syndicats. Elle regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs œuvrant dans quelque 4 500 lieux de travail et réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux.

Introduction

L'élection d'un nouveau gouvernement devrait normalement être l'occasion d'une discussion plus ouverte sur les politiques publiques. Le nouveau gouvernement n'étant pas responsable des décisions de l'ancien gouvernement, il peut mettre en avant de nouvelles politiques. Évidemment, une partie de ces politiques résulte des engagements électoraux, mais ceux-ci laissent toujours place à une bonne marge d'innovation, innovation que rend nécessaire l'évolution toujours imprévisible de la conjoncture économique et sociale. Maintenant que le gouvernement dispose de marges de manœuvre appréciables, la CSN s'attend à un changement de cap par rapport aux politiques d'austérité de l'ancien gouvernement, qui ont mis à mal nos services publics et parapublics.

La CSN prend bonne note du fait que le premier ministre, dans le discours d'ouverture de la première session de la 42^e législature, reconnaît qu'aucun État moderne ne peut réussir sans une fonction publique compétente, motivée et efficace. Il est aussi de bon augure que le premier ministre soit conscient que pour moderniser l'État québécois, il se doit d'aller chercher l'adhésion des employé-es des secteurs public et parapublic. Cela passe par un réinvestissement qui permettra de réduire les surcharges de travail et d'offrir des conditions salariales justes et équitables à toutes celles et à tous ceux qui choisissent de prendre soin, d'éduquer, de donner des services à la population.

Dans ce court mémoire, la CSN présente certaines de ses revendications en matière de gestion des finances publiques, d'éducation, de politique familiale, de santé et services sociaux, de développement économique et d'environnement.

Gestion des finances publiques

La CSN souhaite que le nouveau gouvernement évite certains écueils qui ont marqué le mandat du gouvernement Couillard.

Notamment, la CSN souhaite que l'actuel gouvernement prenne les moyens pour éviter la gestion de type *stop-and-go* du gouvernement précédent. Le gouvernement a fait passer la croissance des dépenses de programmes de 4,1 % en 2013-2014 à 1,6 % en 2014-2015, puis à 0,35 % en 2015-2016. Par la suite, les dépenses de programmes ont augmenté de 3,3 % en 2016-2017 et de 4,6 % en 2017-2018. Pour l'année électorale 2018-2019, le gouvernement Couillard a tenté de refaire son image, sans succès, avec une croissance prévue des dépenses de programmes de 5,9 %.

Pour une économie mixte comme celle du Québec, une gestion si erratique des dépenses publiques est dommageable à plusieurs égards. Le nouveau gouvernement l'a compris, lui qui a pris l'engagement d'en finir avec l'instabilité budgétaire dans le domaine de l'éducation. Le gouvernement a en effet décidé que si le Québec devait affronter un ralentissement économique, le financement de l'éducation serait protégé. La CSN considère que cette logique devrait être appliquée non seulement à l'éducation, mais à plusieurs autres missions essentielles de l'État québécois, notamment à la santé et aux services sociaux, aux services de garde à l'enfance, à la sécurité du revenu, au développement économique et régional, etc.

Pour ce faire, le gouvernement devrait s'assurer de disposer des sommes nécessaires dans la réserve de stabilisation pour faire face à un ralentissement économique important, ce qui permettrait d'assurer le financement adéquat des dépenses de programmes et des programmes sociaux malgré une mauvaise conjoncture.

De plus, le gouvernement devrait modifier la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* afin de pouvoir suspendre les versements au Fonds des générations en cas de récession. Cela permettrait d'utiliser les ressources dédiées au Fonds, de façon temporaire, au financement des services publics et des programmes sociaux. Cela viendrait réduire le déficit budgétaire au sens de la Loi et permettrait aux dépenses de programmes de jouer pleinement le rôle contracyclique.

Par ailleurs, tout en maintenant une fiscalité compétitive, le nouveau gouvernement ne doit pas perdre de vue que la finalité première de la fiscalité est de financer les services publics et les programmes sociaux que la population québécoise a choisi de se donner. S'il est vrai que la fiscalité des particuliers est généralement plus élevée qu'ailleurs en Amérique du Nord, c'est aussi le cas de l'offre de services publics et de programmes sociaux. La CSN estime que le niveau de la fiscalité ne peut être évalué sans faire référence aux services publics et aux programmes sociaux qu'elle permet de financer.

Une étude de décembre 2014, commandée à des économistes de l'UQAM par la CSN, montrait que le coût global de la vie pour les particuliers à Montréal était toujours inférieur à ce qu'il était à Toronto, cela pour tous les types de ménages, malgré la fiscalité plus élevée au Québec.

Des résultats analogues étaient obtenus pour les ménages de la classe moyenne lorsque des comparaisons étaient faites avec Calgary et Philadelphie.

Quant à la fiscalité des entreprises, elle est généralement compétitive. Malheureusement, la politique économique du gouvernement du Québec se résume trop souvent à une réduction du fardeau fiscal des entreprises, sans que cela se traduise par des investissements additionnels. Dans le contexte de la réforme fiscale américaine, les associations patronales mettent actuellement de la pression sur le gouvernement pour qu'il baisse le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers de façon à assurer la compétitivité de l'économie québécoise. À ce chapitre, il faut rappeler que, pour l'essentiel, la réforme américaine fait en sorte qu'une parité existe désormais en matière de fiscalité des entreprises aux États-Unis et au Canada. Ajoutons que si un ajustement doit être apporté à la fiscalité des entreprises au Canada, il doit l'être au niveau fédéral, comme cela a été le cas aux États-Unis, afin d'éviter toute concurrence fiscale déloyale entre les provinces.

Cela dit, il est loin d'être certain que d'émuler les politiques américaines soit la voie à suivre. La fiscalité n'est que l'un des déterminants de la croissance économique et de l'investissement au Canada et au Québec. Plusieurs politiques plus ciblées peuvent être mises en œuvre pour favoriser le développement de l'économie du Québec :

- Dans un contexte de vieillissement de la population, le Québec doit continuer d'être une terre d'accueil pour les immigrants. L'immigration est l'une des solutions possibles aux problèmes de rareté ou de pénurie de main-d'œuvre.
- Afin de faire échec aux impacts économiques du vieillissement de la population, le Québec doit mettre en place des mesures pour favoriser une participation accrue des groupes sous-représentés dans la population active. Ces groupes comptent notamment les personnes à faible revenu et peu qualifiées, les personnes et travailleurs âgés, les femmes avec des enfants et les Autochtones.
- Le Québec doit accentuer ses investissements en éducation et en formation de la main-d'œuvre, de façon à s'adapter aux exigences de la 4^e révolution industrielle.
- Pour améliorer sa compétitivité, le Québec doit continuer d'investir dans le renouvellement de ses infrastructures.
- Le gouvernement doit financer le système public de santé de manière adéquate, car il s'agit d'un actif tant pour la population québécoise que pour les entreprises. Rappelons qu'aux États-Unis, environ 20 % des dépenses de santé sont supportées par les entreprises alors que ce coût ne représente que 4 % pour les entreprises canadiennes et québécoises.
- Des allègements fiscaux ciblés peuvent être nécessaires pour stimuler l'investissement des entreprises dans certains secteurs d'activité, dans certaines régions ou dans certains types de projets (investissements en capital physique, en recherche et développement,

en capital de risque et de développement, etc.). Ainsi, la CSN préfère les mesures ciblées qui sont conditionnelles à la réalisation d'investissements spécifiques, comme l'augmentation des taux d'amortissement annoncée en décembre 2018, aux baisses d'impôt générales qui sont accordées sans garantie de contrepartie.

Enfin, le gouvernement doit mettre la « pédale douce » sur sa stratégie de réduction de la dette publique. La mise à jour économique et financière du gouvernement de décembre 2018 confirmait que l'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB serait atteint en 2020-2021, soit cinq ans plus tôt que prévu. De la même façon que le gouvernement du Québec a largement dépassé son objectif de retour à l'équilibre budgétaire avec les surplus budgétaires des dernières années, il appert que les ressources financières consacrées au remboursement de la dette publique permettent de dépasser largement un objectif qui était satisfaisant aux yeux des agences de notation de crédit. Dans les deux cas, le dépassement des objectifs explique, en partie, le sous-financement des services publics et des programmes sociaux observé lors des dernières années.

Le nouveau gouvernement a décidé de modifier quelque peu la stratégie de remboursement de la dette du gouvernement précédent. Au lieu de puiser dans le Fonds des générations pour faire des remboursements effectifs de 2 milliards de dollars par année lors des cinq prochaines années, il choisit de rembourser 10 milliards de dollars d'ici le printemps 2019. Cela devrait permettre d'obtenir des économies d'intérêt de 318 millions de dollars annuellement de 2019-2020 à 2022-2023 (1,370 milliard d'économies sur cinq ans, 332 millions de plus que ce que prévoyait le plan de l'ancien gouvernement). On constate que malgré ce qu'affirme le gouvernement, cette accélération du remboursement de la dette change peu de choses au service de la dette que le gouvernement doit assumer. Par ailleurs, le remboursement vient réduire l'effet de levier du Fonds des générations et prive la Caisse de dépôt et placement de 10 milliards de dollars en fonds à investir. Le gouvernement justifie le changement de stratégie par sa volonté de réaliser une partie des gains de placement et de réduire l'exposition du Fonds au risque de marché.

Éducation et famille

Lors de la campagne électorale, la CAQ a pris l'engagement d'en finir avec l'instabilité budgétaire en éducation. Dans son discours d'ouverture, le premier ministre a réitéré cet engagement en affirmant que le financement de l'éducation va être en augmentation pour l'ensemble du premier mandat du gouvernement de la CAQ. Même si le Québec devait affronter un ralentissement économique, le financement de l'éducation va être protégé.

La CSN salue le désir du nouveau gouvernement de faire de l'éducation une réelle priorité nationale, de valoriser l'ensemble du personnel de l'éducation et de mieux le rémunérer. Le premier ministre a notamment confirmé que son gouvernement irait de l'avant avec son engagement de mieux payer les enseignants en début de carrière.

La situation est passablement préoccupante dans le secteur de l'éducation, après des années d'austérité budgétaire qui ont mis à mal la capacité du réseau public à répondre aux besoins des élèves, des étudiantes et des étudiants. La CSN considère que la dernière chose dont nous

avons besoin aujourd’hui, c’est d’une réforme Barrette en éducation. Il faut mettre les élèves au cœur de nos priorités et non pas se lancer dans un nouveau débat de structures.

Par ailleurs, la CSN ne souhaite pas que le meilleur arrimage recherché entre les collèges, les universités et les entreprises se fasse au détriment de la mission fondamentale de nos institutions d’enseignement supérieur.

Réforme de la taxe scolaire

Le projet de loi visant l’instauration d’un taux unique de taxation scolaire (projet de loi n° 3) a pour objectif premier de rétablir l’équité horizontale relativement à la taxe scolaire, de façon à ce que tous les contribuables québécois paient un même montant pour un immeuble évalué à la même valeur. Actuellement, la taxe scolaire est inéquitable parce que les citoyens de certaines régions paient un compte de taxe scolaire trois fois plus élevé que ceux d’autres régions pour une maison de valeur équivalente. La réforme de la taxe scolaire n’est pas sans lien avec la volonté du nouveau gouvernement de réformer les structures scolaires. Ainsi, conformément à ses engagements électoraux, le gouvernement a annoncé que les commissions scolaires vont être transformées en centres de services.

La CSN souhaite que le manque à gagner consécutif à la réforme de la taxe scolaire soit entièrement compensé par la subvention d’équilibre fiscal du ministère de l’Éducation, comme cela a été le cas avec la baisse de taxe scolaire mise en œuvre par l’ancien gouvernement dans le budget 2018-2019. Ce nouveau financement devra arriver en temps opportun pour éviter des périodes d’incertitude.

La compensation ne devrait pas poser problème en principe, puisque le gouvernement s’est engagé à ce que le financement de l’éducation augmente de 3,5 % par an pendant le mandat, même si le Québec devait affronter un ralentissement économique. Sans compensation, le projet de loi n° 3 sur l’uniformisation de la taxe scolaire pourrait priver le budget des commissions scolaires de 900 millions de dollars.

Avec cette réforme, le nouveau gouvernement respecte un engagement électoral, son objectif étant de restaurer l’équité fiscale à la grandeur du territoire québécois. L’uniformisation de la taxe scolaire va profiter à l’économie des régions dont le dynamisme démographique et économique est le plus faible, car c’est dans ces régions que le taux de la taxe scolaire est le plus élevé (on pense notamment à des régions comme la Mauricie et le Saguenay–Lac-Saint-Jean).

Services de garde à l’enfance et maternelles 4 ans

Dans sa récente mise à jour économique et financière, le gouvernement confirme son intention d’abolir, au cours de son premier mandat, la contribution additionnelle demandée aux parents dont les enfants fréquentent un service de garde subventionné. Un premier geste symbolique a été posé en décembre 2018 avec le gel de la contribution additionnelle à compter de 2019 au montant qui prévalait en 2018. La CSN se réjouit de l’intention du gouvernement de revenir à un tarif unique pour les services de garde à la petite enfance.

La CSN s'inquiète toutefois de la volonté du gouvernement de créer des maternelles 4 ans de façon complémentaire au réseau de services de garde. Même si le gouvernement soutient qu'il n'y a pas d'opposition entre les CPE et les maternelles 4 ans, qu'au contraire, ces deux réseaux seraient complémentaires, la CSN est préoccupée d'un éventuel affaiblissement du réseau de services de garde régis, en CPE et en milieu familial. Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, c'est près de 70 % des enfants de quatre ans qui fréquentent un service de garde régi.

La CSN croit que pour assurer le dépistage précoce des enfants présentant des difficultés d'apprentissage et leur accompagnement, des ressources supplémentaires sont requises. Cet objectif peut d'ailleurs être atteint par le biais des services éducatifs à la petite enfance, sans qu'il soit nécessaire d'imposer le modèle des maternelles 4 ans.

Augmentation des allocations familiales

En campagne électorale, le nouveau gouvernement s'est engagé à remettre de l'argent dans le portefeuille des familles. Un des premiers gestes à cet égard a été la bonification de l'allocation famille, cela à compter de janvier 2019 (il s'agit du nouveau nom du crédit d'impôt pour soutien aux enfants). Le gouvernement augmente l'allocation de 500 dollars pour les couples ayant deux enfants, de 1 000 dollars pour les couples ayant trois enfants et ainsi de suite. En 2019-2020, cette mesure a un coût de 249,6 millions de dollars. Puisqu'il s'agit d'une allocation fiscalisée qui est réductible en fonction du revenu familial, l'aide accordée vise les familles les moins favorisées du point de vue du revenu.

La CSN privilégie ce type d'aide ciblée aux particuliers, plutôt que des baisses d'impôt générales qui favorisent généralement les contribuables les mieux nantis. Le gouvernement doit toutefois prendre garde de ne pas réduire le fardeau fiscal au-delà de ce que permet le financement adéquat des services publics et des programmes sociaux.

Santé et services sociaux

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, le nouveau gouvernement va éviter les changements de structures, les bouleversements inutiles. Il se dit conscient que le personnel du réseau de la santé a été durement éprouvé ces dernières années.

Dans son discours d'ouverture, le gouvernement s'engage à renforcer la première ligne, ce qui passe par une augmentation de la prise en charge de patients par les médecins de famille et la délégation de plus d'actes médicaux aux autres professionnels de la santé. Cela veut aussi dire plus de soins et de services à domicile. Le premier ministre se dit déterminé à insuffler une bonne dose d'humanisme dans les soins prodigués en CHSLD. Il en profite d'ailleurs pour saluer le travail essentiel des préposé-es aux bénéficiaires, dont il prévoit d'ailleurs augmenter le nombre. Les défis sont nombreux dans le secteur de la santé et des services sociaux, qui a été grandement malmené par le gouvernement Couillard. Un changement de cap s'impose et le gouvernement semble l'avoir compris.

Toutefois, la CSN aurait aimé que le gouvernement donne de meilleures assurances quant au financement du réseau de la santé et des services sociaux et à la valorisation de son personnel. La CSN estime que la décision du gouvernement de protéger le financement du réseau de l'éducation aurait également dû s'appliquer à la santé et aux services sociaux.

Pour la CSN, le gouvernement devra trouver le moyen de décentraliser afin de donner aux différents établissements du réseau les moyens et la liberté d'action pour répondre aux besoins de la population. De plus, afin d'améliorer les soins prodigués aux aîné-es, comme promis en campagne électorale, le gouvernement doit concentrer ses efforts sur les ressources existantes : les CHSLD et les services à domicile ont des besoins criants de main-d'œuvre qui doivent être comblés. Enfin, la CSN considère qu'il est urgent de revoir le mode de rémunération des médecins afin de dégager les ressources budgétaires nécessaires pour l'ensemble des intervenantes et des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, notamment en matière de prévention et de santé publique.

Assurance médicaments

Le nouveau gouvernement du Québec doit, dès à présent, planifier la mise sur pied d'un régime d'assurance médicaments entièrement public, en remplacement du système hybride qui existe actuellement au Québec (en 2017, près de 45 % de la population était couverte par le régime public). Plusieurs raisons militent en faveur d'une telle réforme du régime.

Le gouvernement fédéral tient actuellement des consultations sur la possibilité de mettre en place un régime national d'assurance médicaments. Ainsi, il est probable que le Parti libéral du Canada proposera un régime national d'assurance médicaments lors de la prochaine campagne électorale fédérale. La conjoncture politique est donc propice à une réforme du régime d'assurance médicaments.

Plus fondamentalement, le régime hybride d'assurance médicaments en vigueur au Québec n'arrive pas à contrôler la croissance du coût des médicaments. Il s'agit de l'une des causes principales de l'augmentation des coûts en assurances collectives, une hausse qu'on estime entre 5 % et 8 % par année au cours des 20 dernières années. Alors que les assurances collectives représentaient de 2 % à 5 % de la masse salariale au milieu des années 1990, elles se situent entre 6 % et 12 % aujourd'hui.

Le régime hybride québécois, s'il représentait une avancée importante en 1997, ne correspond plus à nos besoins collectifs, notamment en raison des problèmes d'accessibilité, d'équité et de contrôle des coûts.

Dans le régime mixte, il y a plusieurs payeurs : le secteur public, les régimes privés d'assurance médicaments et les particuliers.

Ce système multipayeurs augmente les coûts d'administration et réduit le pouvoir d'achat et de négociation sur le marché pharmaceutique, ce qui explique que les prix des médicaments sont parmi les plus élevés de l'OCDE.

La croissance annuelle du coût des médicaments est plus importante et plus rapide au Québec qu'ailleurs au Canada ou dans les autres pays de l'OCDE.

En 2014, les dépenses totales pour les produits pharmaceutiques (médicaments d'ordonnance et en vente libre) étaient de 1 087 \$ par personne au Québec. Dans le reste du Canada, les dépenses s'élevaient à 912 \$ alors que la médiane pour l'ensemble des pays de l'OCDE était de 603 \$, soit 45 % de moins qu'au Québec.

Dans les milieux de travail où un régime d'assurance collective existe, la couverture est de plus en plus dispendieuse. Depuis 2016, les primes ont augmenté en moyenne de 8,7 % par an, soit bien au-delà de l'inflation ou de la hausse des salaires. D'ici 2025, certaines analyses prévoient que la croissance totale pourrait atteindre 130 %. De telles augmentations menacent l'existence même des régimes d'assurance collective.

Le régime hybride québécois engendre, par ailleurs, plusieurs problèmes d'équité. Les adhérents des régimes privés paient leurs médicaments plus cher que ceux du régime public. Ainsi, les coûts des régimes privés ont augmenté de 27 % de plus que ceux du régime public de 2007 à 2017.

On observe des disparités de primes selon le milieu de travail : les primes des régimes privés sont généralement sans lien avec le revenu. Dans le régime public, il n'y a aucune progressivité de la prime au-delà d'un certain revenu familial. Des disparités existent aussi en matière de franchises et de coassurances. Finalement, les employeurs qui n'offrent aucun régime n'ont pas à payer de primes (cela concerne près de 2 millions d'emplois).

Le régime québécois d'assurance médicaments devait permettre un accès raisonnable et équitable aux médicaments requis par l'état de santé des personnes. Mais cet objectif n'est pas atteint, puisqu'une proportion importante de personnes ne remplit pas une ordonnance pour des raisons financières. D'après les résultats de l'enquête internationale sur les politiques de santé du *Commonwealth Fund* (2016), 9 % des Québécoises et des Québécois sondés n'ont pas pris un médicament en raison du coût.

Les médicaments font partie du système public de santé dans la plupart des pays de l'OCDE. Cela s'explique notamment par le fait que les médicaments remplacent de plus en plus de traitements médicaux. Il est donc dans l'ordre des choses que le Québec, tout comme le Canada, fasse la transition vers un régime entièrement public d'assurance médicaments, comme cela était d'ailleurs prévu à l'origine lors de l'instauration du régime mixte québécois.

Avec un régime entièrement public, les dépenses totales en médicaments seraient réduites d'au moins 18 %, et, dans les meilleurs scénarios, elles seraient réduites jusqu'à 40 %. L'instauration d'un régime public d'assurance médicaments représenterait des économies importantes tant pour le gouvernement que pour les citoyens. Une telle réforme permettrait d'augmenter le revenu disponible des travailleuses et des travailleurs tout en diminuant la contribution des employeurs.

Rappelons qu'un sondage national mené par Angus Reid, en 2015, révélait que 91 % des Québécoises et des Québécois étaient en faveur de l'établissement d'un régime entièrement public d'assurance médicaments.

En conclusion, la CSN considère que le régime hybride québécois d'assurance médicaments comporte plusieurs problèmes, le principal étant son incapacité à contrôler les coûts. Il apparaît donc essentiel que le gouvernement du Québec instaure un régime 100 % public et universel d'assurance médicaments. Si le gouvernement fédéral va de l'avant avec un régime d'assurance médicaments pancanadien, le Québec devrait pouvoir s'en retirer avec pleine compensation et de manière inconditionnelle. Il serait préférable que cette compensation soit versée sous forme de points d'impôt sur le revenu des particuliers plutôt que de procéder par un transfert en espèces. Cette façon de faire comporte plusieurs avantages, dont la stabilité et la prévisibilité du financement. Par ailleurs, peu importe si le gouvernement fédéral donne suite ou non à son projet, les modalités d'un régime public et universel d'assurance médicaments doivent d'abord et avant tout être discutées au Québec et établies en fonction des besoins de sa population.

Développement économique et environnement

Après une croissance record de l'emploi en 2017, il fallait s'attendre à un repli de la croissance de l'emploi au Québec en 2018. Et c'est ce que nous observons, avec une diminution de 4 000 emplois pour les 11 premiers mois de l'année 2018 (de novembre 2017 à novembre 2018, la croissance de l'emploi n'est que de 16 400). La stagnation de l'emploi est notamment illustrée par les mauvaises nouvelles qui se sont succédé chez des entreprises comme Rona, GE Laprairie, Bombardier, Sico, Chantier Davie, etc.

Des raisons structurelles ont un impact sur l'évolution de l'emploi au Québec. Ainsi, le bassin de main-d'œuvre potentiel, soit la population âgée entre 15 et 64 ans, stagne depuis quelques années, alors que la progression ne fait que ralentir en Ontario et au Canada. Le vieillissement de la population québécoise occasionne donc des problèmes de rareté et de pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs. Selon Emploi Québec, d'ici à peine trois ans, environ 1,3 million de postes seront disponibles en raison du vieillissement de la population et de la croissance économique. Même si le taux de chômage demeure faible à 5,4 %, le Québec doit trouver le moyen de faire croître l'emploi, de façon à assurer une croissance économique durable.

Les 26 et 27 février prochain, la CSN tiendra d'ailleurs un forum de réflexion sur les problèmes de pénurie et de rareté de la main-d'œuvre. À cette occasion, plus de 600 participantes et participants issus des milieux syndicaux, patronaux et gouvernementaux se pencheront sur ce phénomène qui menace le développement économique du Québec.

La CSN estime qu'une partie de la réponse à cette problématique se trouve du côté de l'immigration. Pour cette raison, le gouvernement devra faire preuve de prudence sur la question des seuils d'immigration. L'augmentation du salaire minimum à 15 \$ l'heure représente aussi une solution potentielle pour les emplois actuellement moins attractifs. Le gouvernement doit aussi envisager la création de programmes de formation professionnelle qui permettront aux travailleuses et aux travailleurs de secteurs en déclin de réorienter leur carrière.

Ce ne sont là que quelques exemples et plusieurs autres leviers doivent être actionnés. À cet égard, le gouvernement ne doit pas réinventer la roue et doit se référer aux travaux menés par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Le gouvernement devrait notamment mettre en œuvre la Stratégie nationale pour la main-d'œuvre, qui résulte d'un réel consensus entre les organisations syndicales et patronales.

Toujours dans l'objectif de créer de l'emploi et de générer une accélération du développement économique, la CSN demande au gouvernement de convoquer les organisations patronales et syndicales afin de mettre en place un forum où tous les acteurs socioéconomiques pourront discuter des divers enjeux économiques qui confrontent le Québec, au-delà des questions ayant spécifiquement trait à la main-d'œuvre.

Ainsi, un tel forum permettra d'identifier des solutions afin que le gouvernement du Québec puisse exiger, dans le respect des accords commerciaux, du contenu local, y compris dans le secteur manufacturier, pour des projets qui impliquent des fonds publics. Récemment, plusieurs projets ne respectent pas le critère d'un minimum de contenu local, alors que les partenaires commerciaux du Québec et du Canada ne s'en privent pas, eux. Une réciprocité doit exister à cet égard. La CSN est consciente que le nouveau gouvernement n'a pas encore eu le temps d'établir de nouveaux processus quant aux appels d'offres des sociétés d'État, mais il est important que les partenaires socioéconomiques québécois trouvent une solution à ce problème, afin que des gâchis comme les appels d'offres du Réseau express métropolitain et de VIA Rail ne se reproduisent plus.

Un forum des acteurs socioéconomiques réitérerait aussi que les entreprises qui, comme Bombardier, bénéficient largement du soutien de l'État québécois ont des responsabilités à l'égard de la population québécoise. Cette aide financière leur est consentie afin qu'elles créent et maintiennent de bons emplois, à 25 \$, à 30 \$ l'heure, dans le but d'assurer la vitalité de l'économie du Québec.

Finalement, puisqu'il n'est plus possible de dissocier les questions économiques des questions environnementales en cette ère de réchauffement climatique, quelques mots sur l'environnement. La CSN est préoccupée par le report prévisible de la cible de réduction des gaz à effet de serre pour 2020 (la cible de 20 % sous les niveaux de 1990 pour 2020 a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2009). Cette cible est reflétée dans le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) du Québec, qui est harmonisé avec le marché du carbone de certains États américains, dont la Californie, et de quelques provinces canadiennes. Elle constitue un des éléments fondamentaux de l'architecture de la lutte contre les changements climatiques au Québec.

Il semble que malgré les engagements des précédents gouvernements, les progrès ne sont pas à la hauteur. On ne peut rendre le nouveau gouvernement responsable de cet échec. Toutefois, le gouvernement ne doit pas se contenter de dire qu'il respectera la cible de réduction de 37,5 % en 2030, ce qui n'engage à rien compte tenu de l'échéancier lointain et du cycle politique. Il doit aussi s'engager à atteindre la cible de réduction de 20 % le plus rapidement possible.

Il est urgent que le gouvernement reconnaisse qu'il y a une crise climatique et qu'il planifie la transition énergétique en mettant en place des mesures concrètes et efficaces pour réduire notre dépendance au pétrole. Le gouvernement devra présenter un plan ambitieux, notamment dans les secteurs du transport, de la transformation des ressources naturelles et de la production d'énergie. La CSN demande au gouvernement de faire une priorité de la question de la transition énergétique en n'omettant pas de prendre en compte les répercussions qu'elle entraînera sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur les communautés. Cela signifie notamment d'accompagner les salarié-es et les entreprises dans ces nécessaires changements, afin qu'ils s'inscrivent dans une perspective de transition juste.